

Direction Générale Adjointe Solidarités Direction Santé Prévention et PMI Service Modes d'accueil

Modalités de remboursement des frais des représentants élus des assistants maternels et familiaux

Afin de pouvoir traiter votre demande, vous devez :

- adresser le formulaire « Demande remboursement frais de déplacement/repas CCPD » dûment rempli et signé par mail à : cyrielle.meyer@alsace.eu
- y joindre un RIB (uniquement pour la première demande)

A noter : la demande de remboursement peut se faire mensuellement ou 1 fois par an (année civile).

ETAT	DES	FRAIS	DE	DEPL	ACEM	IENT	CCPD	CeA
Mois d	e			20_	_			

Tout état incomplet ou raturé ne pourra pas être traité

Nom et prénom de l'assistant(e) maternel(le) ou de l'assistant(e) familial(e) :

Adresse : Téléphone :

Date de la décision d'autorisation de circuler :

Puissance fiscale de la voiture :

	Domicile			Nombre	Transport	
Date du déplacement	Heure départ	Heure retour	Lieu de la CCPD	de km (A/R)	(tram, bus, train, péage ⁽¹⁾)	Repas (2)

	TOTAL		

- (1) Joindre les pièces justificatives et compléter la rubrique
 (2) Une indemnité repas est attribuée pour les périodes comprises entre 11h00-14h00 et 18h00-21h00 si la mission le justifie

Je soussigné, auteur du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande le règlement à mon profit par virement à mon compte bancaire.

Δ.	1.	
A	, ie	

Signature de l'assistant(e) maternel(e) ou de l'assistant(e) familial(e)

Cadre re	éservé à l'adn	ninistration
Nombre de km	Tarif kilométrique	Total somme à mandater
km (0 à 2 000 Km)		
km (2 001 à 10 000 Km)		
km (> à 10 000 Km)		
Repas Transport		
TOTAL		

	Cadre réservé à l'administration PMI
ĺ	PMI
	Vérifié et reconnu exact
	Pour certification du service fait signature
ŀ	